



Syndicat Indépendant Académique  
de l'Enseignement Secondaire  
Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28



jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr http://www.siaes.com

Syndicat - national - Indépendant de l'Enseignement du Second degré

http://www.sies.fr

Fédération Autonome de l'Éducation Nationale



**Fiche de suivi : Stagiaires - Affectation stage en responsabilité 2012 - 2013**

Les informations communiquées au S.I.A.E.S. sont strictement confidentielles  
et ne seront pas transmises à l'administration ou tout autre organisme (banque, mutuelle etc...).

Mademoiselle     Madame     Monsieur

NOM (en majuscules) : .....

Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : ...../...../.....    Situation familiale : .....    Enfants : .....

ADRESSE : .....

Commune : .....    Code postal : .....

Tél. fixe : .....    Tél. portable : .....

Professeur    Discipline : .....    Corps :  Agrégé(e)     Certifié(e)     EPS     PLP

CPE     CO-Psy

Courriel : .....@.....

Le courriel est important pour recevoir des informations sur votre carrière ainsi que les publications et communiqués du S.I.A.E.S.

**Vos vœux**

Indiquez vos vœux dans le même ordre que celui communiqué au rectorat sur le serveur <http://foncstag.ac-aix-marseille.fr>

N° Voeu	Dénomination du voeu	Type d'établissement
1		
2		
3		
4		
5		
6		

Dans le cas où aucun de mes vœux ne puisse être satisfait, je préfère :

La situation géographique     Le type d'établissement :  Collège     Lycée

N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour apporter des informations complémentaires sur votre situation personnelle et/ou familiale ainsi que pour toute demande de renseignement, information, aide ...

**Responsable stagiaires :**

**VERNEUIL Jean-Baptiste**

6 Rue Maréchal Fayolle 13004 MARSEILLE

04 91 34 89 28 - 06 80 13 44 28    jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 6/1/78 vous acceptez, en remplissant cette fiche, de fournir au S.I.A.E.S. les informations nécessaires à l'examen de votre carrière et lui demandez, en retour, de vous communiquer les informations vous concernant et auxquelles il aura accès par ses élus, commissaires paritaires. Vous l'autorisez, de ce fait, sauf demande contraire de votre part, à faire figurer ces informations dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi.

Adhérent(e) au S.I.A.E.S.     Non adhérent(e) au S.I.A.E.S.

**Adhésion annuelle stagiaire : 35 €**

Date : ...../...../.....

Signature :



# Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille



Syndicat - national - Indépendant  
de l'Enseignement du Second degré  
Fédération Autonome de l'Education Nationale

## DEUXIEME SYNDICAT TOUS CORPS CONFONDUS DE L'ACADEMIE D'AIX MARSEILLE

**ADHESION STAGIAIRE**  
**COTISATION 2012-2013**

**35 €**

Mlle

Mme

M.

NOM (en majuscules) : .....

Prénom : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : ...../...../..... Situation familiale : ..... Enfants : .....

ADRESSE : .....

.....

Commune : ..... Code postal : .....

Tél. fixe : ..... Portable : .....

Courriel : .....@.....

Le courriel est important pour recevoir les publications et communiqués du S.I.A.E.S.

Professeur

Discipline : .....

CPE

Corps :  Agrégé(e)  Certifié(e)  EPS  PLP  CPE Echelon : .....

ETABLISSEMENT : .....

Commune : .....

Cotisation de 35 euros, réglée le ...../...../..... par  chèque bancaire  CCP

Signature :

Libeller le chèque à l'ordre du S.I.A.E.S. CCP 12 999 99 G  
et l'adresser, avec cette fiche, à la trésorière :

Virginie VERNEUIL 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

*N'hésitez pas à joindre un courrier, si nécessaire, pour tout renseignement, information, aide...*

**Pour les adhésions enregistrées de Juillet 2012 à fin Septembre 2012,**  
**le chèque ne sera encaissé que le 1<sup>er</sup> octobre 2012, une fois votre premier salaire perçu.**

Tarif couple : Remise de 50% sur la cotisation la plus basse.

Impôts : Réduction fiscale de 66% sur le montant de la cotisation (attestation dès réception).

La cotisation court sur 365 jours.

En réglant votre cotisation en Juillet 2012, vous serez adhérent(e) jusqu'en Juillet 2013.

Vous pouvez également cotiser à n'importe quel moment de l'année.